FICHE DE DONNEES DE SECURITE

1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

Identification de la substance ou de la préparation
Nom du produit : TIFON LOTION (HYGIA MAINS)
Producteur/fournisseur : 4981
ALDIS SERVICE PLUS
1/11 rue du Puits Dixme – Sénia 524
94577 Orly CEDEX Tél : 0 826 10 70 70
Service chargé des renseignements : département sécurité du produit.

2. Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique
Description :
INCI : water, sodium laureth sulfate, Cocamdopropyl Betaine, Sodium chloride, Disodium Lauramido, MEA-sulphosuccinate, cocamide DEA, parfum, phenoxyethanol, citric acid, Methylchloroisothiazolinone, D and C Red no.33

Composants contribuant aux dangers			
	Sodium laureth sulfate	r Xi ; R 36/38	
CAS : 68603-42-9 EINECS : 271-657-0	Cocamide DEA	r Xi ; R 38-41	<2,0%

Ingredients conform 89/542/EG	
Tensio-actifs amphoterique	<5 %

Indications complémentaires:
Le libellé des phrases de risque mentionnées est à apprendre dans le chapitre 16.

3. Identification des dangers

Principaux dangers : néant
Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement : Le produit n'est pas à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la « directive commune de classification pour les préparations de la CE » dans la dernière version valable.
Système de classification :
La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

4. Premiers secours

Indications générales : Aucune mesure particulière n'est requise.
Après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
Après contact avec la peau : En général, le produit n'irrite pas la peau.
Après contact avec les yeux : Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
Après ingestion : Si les troubles persistent, consulter un médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction : CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
Equipement spécial de sécurité : aucune mesure particulière n'est requise.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Les précautions individuelles : non nécessaire.
Mesures pour la protection de l'environnement : Diluer avec beaucoup d'eau. Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines.
Méthodes de nettoyage/récupération : recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieslguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Indications complémentaires :
Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

7. Manipulation et stockage

Manipulation
Précautions à prendre pour la manipulation : néant

Stockage
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Aucune exigence particulière.
Indications concernant le stockage commun : non nécessaire.
Autres indications sur les conditions de stockage :
Température minimale de stockage : 5°C
Température maximale de stockage : 35°C
Température de stockage recommandée : 20°C
Classe de stockage :
Classe VbF : Néant

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques : Sans autre indication, voir point 7
Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

Indications complémentaires :Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

Equipement de protection individuel :
Mesures générales de protection et d'hygiène : Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produit chimiques.
Protection respiratoire : non nécessaire.
Protection des mains : Le matériel des gants doit être imperméable et résistant contre le produit / la substance / la préparation. En raison de tests manquants, une recommandation pour le matériel de gants pour le produit / la préparation / le mélange des produits chimiques ne peut pas être donnée. Choix du matériel des gants sous observation des durées de percement, taux de perméabilité et de la dégradation.
Matériel de gants : Le choix d'un gant approprié n'est non seulement dépendant du matériel, mais aussi d'autres critères de qualité et différent pour chaque fabricant. Puisque le produit représente une préparation à partir de plusieurs substances, la résistance des matériaux de gants ne peut pas être calculée d'avance et doit être contrôlée avant l'utilisation.
Temps de pénétration du matériel de gants : La durée de percement exacte est à savoir par le Fabricant des gants de protection et à respecter.
Protection des yeux : lunettes de protection recommandées pour le transvasement.
Protection du corps : néant.

9. Propriétés physiques et chimiques

Forme	Liquide
Couleur	Rose
Odeur	Douce
Modification d'état ***Point de fusion*** ***Point d'ébullition***	 Non déterminé Non déterminé
Point d'éclair	Non applicable
Auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément
Danger d'explosion	Le produit n'est pas explosif
Densité à 20°C	1,02g/cm3
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau	Entièrement miscible
Valeur du PH 5 %	7
Viscosité dynamique à 20°C	8000 mPas

10. Stabilité et réactivité

Décomposition thermique/conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
Réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse connue.
Produits de décomposition dangereux : Pas de produit de décomposition dangereux connus.

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë :
Effet primaire d'irritation
De la peau : Pas d'effet d'irritation
Des yeux : Pas d'effet d'irritation
Sensibilisation : Aucun effet de sensibilisation connu.
Indications toxicologiques complémentaires : Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est pas soumis à une obligation de marquage. En cas de manipulation et d'utilisations conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

12. Informations écologiques

Indications générales :
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (classification propre) : polluant.
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

13. Considérations relatives à l'élimination

Produit :
Recommandation : De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordure ménagères.
Catalogue européen des déchets

20 00 00	Déchets municipaux et déchets assimilés provenant des commerces, des industries et des administrations, y compris les fractions collectées séparément.
20 01 00	Fractions collectées séparément
20 01 16	Détergents

Emballages non nettoyés :
Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.
Produit de nettoyage recommandé : Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

14. Informations relatives au transport

Transport par terre ADR/RID et RTMDR/RTMDF (ordonnance sur le transport de produits dangereux- route et train)(transfrontalier/domestique) : ***Classe ADR/RID- RTMDR/F (ordonnance sur le transport de produits dangereux-route et train) :***
Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux) : ***Classe IMDG :*** - ***Polluant marin :*** non
Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR : ***Classe ICAO/IATA :***

15. Informations réglementaires

Marquage selon les directives CEE : Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques. Le produit n'est pas tenu d'être identifié suivant les directives de la communauté européenne / la « GefStoffV » = la réglementation sur les produits dangereux.
Prescriptions nationales :

Classification Vbf (ordonnance sur les liquides inflammables) : néant

Classe de pollution des eaux : Classe de danger pour l'eau 2 (classification propre) (classe de pollution des eaux) : polluant.

16. Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Fonlupt décline toute responsabilité dans le cas où ces informations seraient insuffisantes ou erronées.

Phrases R importantes :

36/38	Irritant pour les yeux et la peau
38	Irritant pour la peau
41	risque de lésions oculaires graves

Fiche établie par : Laboratorium